

50 millions d'euros d'aides pour les acteurs économiques

La Métropole et la Ville de Montpellier ont engagé de manière collaborative, avec les acteurs économiques locaux, le renforcement et la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter l'impact de la crise.

Grâce au plan de soutien des acteurs économiques du territoire, la Métropole et la Ville de Montpellier proposent un panel de mesures exceptionnelles, complémentaires des dispositifs gouvernementaux et régionaux pour limiter l'impact de la crise à court et à moyen termes. L'objectif est de soulager les trésoreries des entreprises, mais aussi de créer les conditions pour que le redémarrage de l'activité puisse se faire de manière optimale. Ainsi, 50 millions d'euros sont consacrés au soutien de l'économie et de l'emploi : 20 millions d'euros pour les entreprises et 30 millions d'euros pour les associations. Un chiffre à mettre en perspective du montant pluriannuel d'investissement Métropole et Ville qui est de 1,3 milliard d'euros pour 2020-2022. Sur ce montant, 420 millions d'euros sont engagés dès cette année. Côté Métropole, cela comprend les réalisations de la ligne 5 et de l'extension de la ligne 1 de tramway, les travaux de la station d'épuration Maera, la rénovation du centre nautique Neptune, les pistes cyclables et le contournement Ouest de Montpellier. entreprendre-montpellier.com

Des aides prolongées en mai

- **2 000 commerçants, producteurs et artisans** sont exonérés des droits de terrasse et d'étalage. Une décision reconductible.
- **200 entreprises** (TPE, PME, start-up) hébergées dans le patrimoine communautaire, sont exonérées des loyers. Une mesure reconductible également.
- **Les subventions aux associations** sont reconduites.
- **Les chantiers** sont exonérés de la redevance d'occupation du domaine public.
- **Le paiement de la taxe de séjour des hôteliers** est reporté au premier semestre 2020.
- **La Métropole et la Ville s'engagent** à accélérer les délais de paiement de la commande publique et à ne pas pénaliser les retards dans les livraisons de chantiers.

COVID-19 La Métropole à vos côtés

Dès le début de la crise sanitaire, la Métropole a su adapter ses services et se mobiliser pour accompagner les habitants de ses 31 communes. De nombreuses actions ont été engagées facilitant le quotidien de tous et se poursuivent pour soutenir les plus vulnérables. Depuis le 11 mai et le déconfinement, le retour progressif à la vie en commun s'organise. Mais dans cette période qui s'ouvre, il faut, prudemment, apprendre à vivre avec le virus du COVID-19 encore non éradiqué. De nouvelles règles s'imposent. De nouveaux modes de vie.

DOSSIER

Deux masques par personne

Un million de masques alternatifs ont été commandés par la Métropole et la Ville de Montpellier pour protéger les habitants. Une imposante logistique et un coût de 2,8 millions d'euros afin que chaque habitant du territoire, à partir de cinq ans, soit doté de deux masques réutilisables.

La Métropole de Montpellier et ses communes procèdent depuis le début du déconfinement à une distribution massive et gratuite de masques pour protéger la population. À Montpellier, cette opération, qui se prolonge jusqu'à la fin du mois de juin, repose sur une logistique de grande ampleur qui a nécessité la mobilisation de 400 agents municipaux. Pas moins de 66 points de distribution ont ainsi été implantés dans tous les quartiers de la ville afin d'assurer à la fois une livraison de proximité et de limiter le nombre de personnes sur chaque point pour d'évidentes raisons sanitaires.

À plus petite échelle, dans les 30 autres communes, après avoir récupéré son stock auprès de la Métropole, chaque maire organise sa propre distribution auprès de ses habitants, individuellement ou collectivement. Porte-à-porte, retrait dans une salle communale en respectant les gestes barrières... La commande métropolitaine est parfois complétée par d'autres achats afin d'aider chacun à s'équiper depuis le déconfinement.

Des masques normés

Grâce à la commande de la Métropole, chaque habitant du territoire a ainsi été destinataire de deux masques lavables et réutilisables. « Dès le 11 avril, nous avons passé commande d'un million de masques alternatifs afin de pouvoir les distribuer gratuitement à la population. Sans attendre l'éventuelle dotation de l'État, responsable de la santé publique, nous nous sommes adressés à trois entreprises françaises locales, Résilience, Escassut et Masquelier », a rappelé Philippe Saurel, président de la Métropole, maire de la Ville de Montpellier. Le déconfinement s'accompagne aujourd'hui de nouvelles habitudes de vie pour se protéger et protéger les autres du COVID-19.

« Si nous avons pris le temps qu'il fallait avec cette commande de masques, ajoute Philippe Saurel, c'est parce que nous voulions nous assurer que les masques portaient bien les normes qualité nationales de l'AFNOR et de la DGE (direction générale des entreprises). »

Les bonnes pratiques

- Se laver les mains avant de mettre un masque mais aussi avant et après l'avoir enlevé.
- L'appliquer en recouvrant nez et bouche et l'ajuster au mieux sur son visage et vérifier l'absence de jets d'air dans les yeux.
- Une fois porté, le masque ne doit pas être touché.
- Après un repas, le masque doit être changé.
- On retire le masque par l'arrière avec les élastiques.
- Le déposer dans un sac ou bac exclusif avant de le laver.

1 800 

C'est le nombre de visières de protection,

fabriquées chaque semaine localement à partir d'imprimantes 3D achetées par la Métropole pour la société Rupture Tech consulting, installée dans le village d'entreprises artisanales et de services (VEAS) Hannibal à Cournonsec. Elles ont été mises à la disposition des 31 maires de la Métropole pour protéger en priorité les personnes en contact avec le public.



Les agents de la Métropole et de la Ville de Montpellier ont préparé un million de masques pour les habitants du territoire.



Chacune des 31 communes a récupéré son stock de masques commandés par la Métropole.

Faire ses courses autrement

Les marchés, comme les magasins ont progressivement repris leurs activités dans les 31 communes de la métropole. Avec précaution, dans la stricte application des gestes barrières. Depuis le début de la crise sanitaire, de nouvelles habitudes de consommation sont apparues.

Les drive fermiers font le buzz

Jusqu'à 120 clients par jour ! Pendant le confinement, des maraîchers, producteurs et éleveurs locaux soutenus par la Métropole et la Ville de Montpellier se sont mobilisés pour assurer la vente de produits frais de qualité dans six drive fermiers ouverts sur la métropole (quatre d'entre eux sont encore ouverts). Depuis, les commandes en ligne se sont multipliées.

Pour remplir son panier en fruits, légumes, viandes, poissons, produits laitiers, épicerie, miel, vin... il suffit d'établir sa liste de courses sur la plateforme e-commerce de son choix, puis effectuer son paiement (sécurisé), avant de se rendre dans le drive le plus proche de chez soi. Gestes barrières obligent, dix clients y sont accueillis tous les quarts d'heure et pour éviter toute manipulation excessive, les produits sont déposés au sol pour que chacun puisse les mettre lui-même dans son coffre. Les points de vente sont à consulter sur solalim-civam-occitanie.fr et herault.chambre-agriculture.fr

D'autres producteurs locaux ont également adapté leur commerce en organisant des accueils sur rendez-vous et des commandes par téléphone avec possibilité de venir retirer soi-même ses produits ou se les faire livrer : bocal.montpellier3m.fr

Bon et local

400 points de vente, dont plus de 100 points de retraits et/ou de livraisons à domicile du dispositif BoCal (bon et local) mettent en relation producteurs, commerçants et consommateurs. Au menu : produits de saisons, spécialités locales. Et des vins, fleurons de notre patrimoine, issus de 55 caveaux référencés sur le territoire de la Métropole.

bocal.montpellier3m.fr et n° vert 0800 730 983.

Des produits frais et locaux de qualité à retirer dans un des drive fermiers de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.



Le MIN maintient son activité

Le marché d'intérêt national Mercadis (MIN), plateforme tournante de produits frais de Montpellier, maintient son activité de distribution des productions agricoles du territoire, malgré les difficultés générées par la crise sanitaire. Rattaché depuis 2002 à la Métropole, Mercadis est un maillon essentiel de la chaîne alimentaire. En lien étroit avec les communes, la Métropole vise à soutenir l'économie du secteur, en mettant en vente, en circuits courts et circuits de proximité, des produits frais et de saison.

Sur le site, les producteurs, grossistes, transformateurs et transporteurs reprennent progressivement leur rythme de croisière pour assurer la commercialisation des commerces alimentaires de proximité, grande distribution, restauration collective des établissements scolaires, de santé, EHPAD, marchés de plein air. « Nous avons mis en œuvre des mesures de sécurité, explique Olivier Lauro, directeur général du MIN de Montpellier. Le système de pré-commandes s'est par exemple intensifié pour éviter l'affluence, l'entrée est limitée à deux acheteurs professionnels par case, les grossistes portent des équipements de protection (masques, gel hydroalcoolique...). ». Et dans l'attente de la réouverture des restaurants, les semi-grossistes se sont adaptés et livrent les particuliers.

Marchés, commerces, c'est reparti !

Les commerçants des marchés de plein air attendaient la reprise avec impatience. Les mesures de précaution qui encadrent leur retour permettent de rassurer et protéger autant la clientèle, qu'eux-mêmes. Même chose du côté des commerces dans toutes les communes de la métropole. Pour respecter les gestes barrières, ses professionnels ont dû montrer une capacité d'adaptation exceptionnelle, réorganiser les espaces de vente. Sens unique de circulation, marquage au sol pour assurer la distanciation physique, respect de la jauge de clients présents à l'intérieur, gel hydroalcoolique, masques. Des contraintes, et files d'attente à l'entrée, auxquelles chacun va devoir se plier désormais.



Le port du masque est obligatoire dans les tramways et les bus.

Mobilités : changer nos habitudes

L'enjeu des mobilités est central afin de continuer à protéger les habitants de la Métropole tout en assurant la continuité de leurs déplacements. De nouvelles règles dans les transports en commun sont à respecter et des aménagements cyclables supplémentaires ont vu le jour.

Sécuriser les transports en commun

Des mesures sanitaires exceptionnelles sont désormais appliquées dans les bus et les tramways pour protéger davantage les usagers. La première d'entre elles est le port obligatoire d'un masque de



Du gel hydroalcoolique est mis à disposition.

protection. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans les rames de tram et dans les bus. Afin ne plus avoir à appuyer sur les boutons, les portes du tramway s'ouvrent automatiquement. Une signalétique au sol (aux arrêts et dans les véhicules) dessine des files d'attente sur les quais et dans les rames pour indiquer les distances à respecter entre voyageurs. Ces distanciations sont surveillées par une équipe de prévention de 40 agents aux arrêts les plus fréquentés du réseau tramway. Ils gèrent le flux et expliquent les mesures aux usagers.

Un siège sur deux

Dans chaque bus et tramway, des autocollants sont imposés sur un siège sur deux afin d'interdire de s'asseoir dessus. Les conducteurs demeurent isolés des voyageurs.

La désinfection du matériel (notamment les barres de maintien) est renforcée, à raison de trois fois par jour pour les tramways et deux fois par jour dans les bus.

Trafic assuré à 85 %

Si la gratuité des transports a pris fin le 11 mai, le trafic a repris à un rythme plus soutenu (85 % de l'offre habituelle) : les tramways passent toutes les cinq minutes sur la ligne 1, toutes les sept minutes sur la ligne 2 et toutes les quinze minutes aux extrémités (Sabines / Saint Jean de Védas et Notre Dame de Sablassou / Jacou). Sur les lignes de bus 6 et 7, les plus fréquentées du réseau, il faut compter un bus toutes les 12 minutes environ. Sur les lignes périurbaines, 100 % de l'offre habituelle est disponible.

tam-voyages.com

Urbanisme tactique : privilégier le vélo

La situation de confinement a entraîné une désertion des voitures, et le déconfinement le retour d'un trafic mais relativement limité. La Métropole a ainsi aménagé, en collaboration avec l'association Vélocité, trois pistes cyclables temporaires sur des voies jusqu'ici réservées au trafic automobile. Si ces liaisons s'avèrent très utilisées par les cyclistes et compatibles avec le retour de la circulation générale des véhicules, elles seront définitivement conservées. Montpellier est la première ville française (après Bogota et New York) à emprunter ces méthodes de l'urbanisme tactique ! Une initiative remarquable et plébiscitée.

Le saviez-vous ?

Le service VéloMag libre-service de TaM, qui permet de louer en toute liberté, 7j/7 et 24h/24, un vélo jusqu'à 24h consécutives depuis 57 vélos stations automatiques offre les deux premières heures d'utilisation gratuites.



AVENUE FRANÇOIS-DELMAS

Localisation : pont entre Montpellier et Castelnau-le-Lez
Dimension : 100 mètres de longueur
Modification : suppression d'une voie de circulation automobile
Utilité : assurer la continuité de la piste cyclable à double sens réalisée sur l'avenue François-Delmas à la piste cyclable à double sens de Castelnau-le-Lez
Coût : 5 000 euros.



AVENUE CHARLES-FLAHAULT

Localisation : depuis le carrefour Jules-Rimet jusqu'à l'avenue Émile-Diacon
Dimension : 2 km de longueur dans chaque sens
Modification : suppression d'une voie de circulation automobile dans chaque sens sur les quatre voies de circulation de l'avenue Flahault
Utilité : connexion de la piste cyclable de la rue du faubourg Saint-Jaumes aux bandes cyclables existantes sur la route de Ganges. Faciliter l'accès à vélo au CHU, notamment pour les personnels soignants
Coût : 50 000 euros.

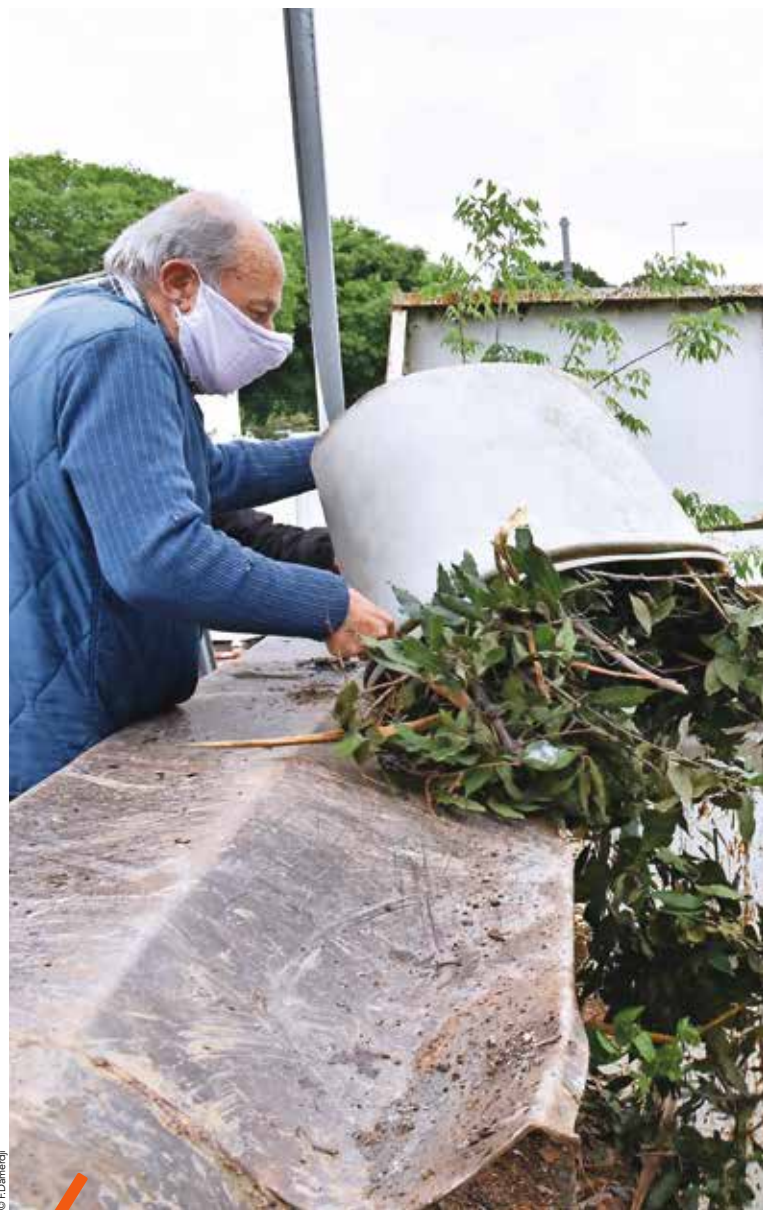


VOIE DOMITIENNE

Localisation : depuis le carrefour de la rue d'Alco jusqu'à la rue de Ferran
Dimension : 4,5 km dans chaque sens
Modification : suppression d'une voie de circulation automobile dans chaque sens sur les quatre voies de circulation que compte l'axe est/ouest (rues Marius-Carrieu, Paul-Rimbaud, avenue Henri-Marès, voie Domitienne, avenues Frédéric-Sabatier d'Espéran et de la Justice de Castelnau)
Utilité : connexion aux pistes cyclables existantes au nord de Montpellier
Coût : 90 000 euros.

Déchèteries : accès sur rendez-vous

L'ensemble des établissements du territoire ont rouvert leurs portes au public le 11 mai. Mais, avant de se rendre sur place, les usagers ont une démarche préalable à effectuer sur internet quels que soient les types de déchets à évacuer.



L'accès à la déchèterie passe désormais par la prise d'un rendez-vous préalable sur internet.

Durant la crise sanitaire, la collecte des déchets ménagers a été maintenue sur l'ensemble du territoire moyennant des dispositifs adaptés pour garantir la sécurité des agents. Les déchets encombrants ont également été ramassés en porte-à-porte, comme cela se fait tout au long de l'année. En confinement, les habitants ont continué à trier. Aucune baisse n'a été enregistrée à l'entrée du centre de tri Demeter récemment modernisé et agrandi. Si les déchèteries ont été fermées, c'est parce que la plupart des filières d'évacuation et de valorisation des déchets étaient à l'arrêt et que le dépôt en déchèterie n'était pas considéré comme un motif suffisant pour générer une attestation dérogatoire de déplacements durant le confinement. Pour autant, la moitié des établissements avait rouvert dès le 22 avril sur rendez-vous et aux seuls déchets végétaux car certains travaux de taille et de débroussaillage devenaient impératifs (voir page 4). Depuis le 11 mai, les déchèteries ont repris leur activité sur l'ensemble du territoire, pour répondre aux besoins des habitants, à l'exception de deux d'entre elles. Celles de Beaulieu et du quartier Hôpitaux-Facultés à Montpellier qui sont actuellement en travaux.

Tous types de déchets

Si la réouverture des déchèteries s'est faite aux plages horaires habituelles, le principe de la prise d'un rendez-vous préalable (voir encadré ci-dessous) et le filtrage à l'entrée des établissements ont été maintenus. Ces mesures étant nécessaires pour la sécurité sanitaire des habitants et des salariés de l'entreprise. Les usagers peuvent désormais déposer tous les types de déchets admis en temps normal.

Sur internet

Il faut désormais prendre rendez-vous sur internet (<https://eservices.montpellier3m.fr/collecte-des-dechets-menagers/rendez-vous-decheteries>) avant de se rendre en déchèterie. Une fois le rendez-vous pris, l'accès à la déchèterie choisie est possible pour une durée de 10 minutes aux heures d'ouverture de l'établissement. L'accès des usagers n'est autorisé qu'après une identification nominative par un agent à l'entrée.

montpellier3m.fr/villebelle



Le musée Fabre prolonge l'exposition Jean Ranc, un Montpelliérain à la cour des rois jusqu'au 28 juin.

La culture reprend vie

Les établissements culturels connaissent un retour progressif à la normale. La réouverture des médiathèques s'organise. Les lieux d'art prolongent leurs expositions. Du côté des établissements d'enseignement artistique, École des Beaux-Arts et Conservatoire, la continuité pédagogique a été assurée avec beaucoup d'imagination.

Retrouver le chemin des expos

En juin, les lieux d'art et d'exposition de la Métropole ont rouvert progressivement leur accès au public, mais en mettant en œuvre des mesures strictes de protection et de prévention. Notamment en adoptant les modes de déplacement à l'intérieur des salles et en contrôlant et réduisant le flux des visiteurs dans les espaces fermés. La plupart des expositions programmées avant la période de confinement sont maintenues et prolongées.

- **Musée Fabre** : *Jean Ranc, un Montpelliérain à la cour des rois*, jusqu'au 28 juin.
- **Musée Henri Prades, Lattara** : *L'aventure Phocéenne, Grecs, Ibères, Gaulois en Méditerranéen nord-occidentale* (jusqu'au 6 juillet)
- **MO.CO. Hôtel des Collections** : *Mecaro. L'Amazonie dans la collection Petigas* (jusqu'au 20 septembre)
- **MO.CO. Panacée** : *Permafrost, les formes du désastre* (jusqu'au 30 août).

Les grandes expositions de l'été sont quant à elles reportées à septembre. Les amateurs de parcours d'art vont pouvoir reprendre le chemin des nombreuses galeries disséminées sur le territoire, qui ont mis en place des mesures spécifiques d'accueil pour recevoir leur public.

Les médiathèques vont tester les retraits en guichet

Bonne nouvelle, la gratuité des inscriptions est prolongée, ainsi que l'offre en ligne des ressources numériques ! Un dispositif offert depuis le début du confinement, particulièrement apprécié dans les communes de la Métropole. Sur les 2 400 nouvelles inscriptions enregistrées, plus de la moitié provient de l'ensemble du territoire, hors Montpellier. Dès que possible, six médiathèques ouvriront (Émile Zola et Jean-Jacques Rousseau à Montpellier, Aimé Césaire à Castelnau-le-Lez, Françoise Giroud à Castries, Jules Verne à Saint Jean de Védas et Jean Giono à Pérols), avec un système de réservation en ligne et de retrait en guichet, sur rendez-vous.

mediatheques.montpellier3m.fr

L'École des Beaux-Arts et le Conservatoire innovent

Les cours suspendus depuis le 16 mars, la rentrée se fera en septembre. La vie à l'École Supérieure des Beaux-Arts (EPCC MO.CO.ESBA) a subi un changement radical. De nouveaux dispositifs innovants permettent de poursuivre la continuité pédagogique de l'établissement : enseignement dématérialisé, candidatures vidéo pour l'entrée en 1^{re} année, entretiens Skype pour les commissions d'équivalence prévues le 19 juin... L'examen de 5^e année est quant à lui déplacé en septembre, selon un dispositif inédit, mutualisant les deux épreuves traditionnelles et jumelant l'exposition finale avec le début de l'exposition prévue au MO.CO. Panacée, *Possédé'e's*.

De leur côté, les 1 750 élèves et 120 professeurs du Conservatoire à rayonnement régional de Montpellier ont fait face avec imagination aux défis du confinement. Chacun a testé le suivi pédagogique à distance, via des tutoriels postés sur Youtube, des rendez-vous Skype ou WhatsApp... Les examens ont été organisés en contrôle continu et la page Facebook du Conservatoire relaie régulièrement les initiatives, les liens ressource et la lettre d'information culturelle. L'accueil du public est prévu à partir du 2 juin pour les inscriptions 2020-2021.

esbama.fr - conservatoire.montpellier3m.fr